



**Collectif pour un audit
citoyen de la dette
publique - Isère
(CAC 38)**



Face aux arnaques des banques : résistance !!

Seuls ou en collectifs, lanceurs d'alerte, faucheurs de chaises, dénonciateurs des emprunts toxiques des collectivités locales et des dettes illégitimes comme en Grèce, des citoyens sont en lutte contre la finance qui veut imposer sa loi.

**Conférence-débat
avec Patrick Saurin (*)
Jeudi 28 avril 2016
à 20 h 00
Maison du tourisme
14, rue de la République à Grenoble
(trams A & B, arrêt Maison du tourisme)**

(*) Auteur de « Emprunts toxiques, une affaire d'État », membre de SUD BPCE, du Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique (CAC), et du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM), membre de la Commission pour la vérité sur la dette grecque

Le CAC 38

**Contact du collectif local de Grenoble : audit.citoyen38@gmail.com
Infos sur le site national : www.audit-citoyen.org**

Le CAC 38, créé en 2011 par des citoyens, des organisations syndicales et associatives, des partis politiques, comme des dizaines de CAC locaux, vise à fournir des outils de mobilisation contre l'arnaque de la dette. Le 28 avril nous présenterons des résistances actives face à la finance prédatrice.

... À propos des emprunts toxiques

Alors que la spéculation est interdite aux collectivités locales, les banques leur ont vendu des contrats d'emprunts hautement spéculatifs, les emprunts toxiques, la plupart proposés par DEXIA. Certains depuis la hausse du Franc suisse voient leurs taux d'intérêt atteindre des sommets, de l'ordre de 20 à 30 % annuels. Si les collectivités veulent en sortir, elles se voient sommées de verser des indemnités de remboursement anticipé (IRA) bien souvent supérieures au capital emprunté à l'origine, subissant un véritable hold-up, qui s'apparente à une escroquerie en bande organisée.

• Patrick Saurin évoquera l'action des collectivités publiques qui ont déferé les banques devant les tribunaux et obtenu des décisions de justice favorables. Il précisera la conduite à tenir face au Fonds de soutien, parade imaginée par le gouvernement français devant la colère des collectivités locales, l'État français (avec l'État belge) ayant repris à sa charge les risques de DEXIA après sa faillite.

• Le Collectif local présentera son action : alerte et conseils aux collectivités publiques de l'Isère qui se trouvent dans une situation financière délicate, comme La Métropole de Grenoble, mais aussi Seyssins, Sassenage, et bien d'autres communes.

A noter que pour la Métropole et la commune de Seyssins, ces emprunts ont été souscrits sous le mandat de Didier Migaud, actuel Premier Président de la Cour des Comptes, institution qui conseille aux communes de réduire leurs dépenses !!

... En Europe

C'est la même chose en Grèce, en Espagne, en Italie, où les banques rançonnent les collectivités publiques ou les États (après leur avoir demandé de l'aide, pendant la crise financière). La résistance s'organise, et le cas de l'Islande montre qu'elle peut aboutir à la victoire.

Patrick Saurin, en contact permanent avec ses collègues de la « *Commission pour la vérité sur la dette grecque* » développera le cas de la Grèce et des luttes en cours contre la politique d'austérité aggravée par la crise des réfugiés.

... L'action des lanceurs d'alerte

Grâce aux documents qu'ils ont révélés, les lanceurs d'alerte ont permis de mettre en avant les complications étroites entre les États et la finance. Parmi ces scandales, le plus emblématique est celui de l'affaire Luxleaks où un salarié, Antoine Deltour, révolté devant les accords qu'il découvrait dans une société consultant les multinationales pour défiscaliser leurs profits, a décidé de démissionner en emportant avec lui des dossiers secrets auxquels il avait normalement accès. La communication de ces documents à la presse a permis d'obtenir des redressements qui se chiffrent en dizaine de millions d'euros, mais Antoine Deltour reste poursuivi par la justice luxembourgeoise et doit être soutenu.

Le comité de soutien d'Antoine Deltour (<https://support-antoine.org>) rendra compte de son procès qui aura débuté le 26 avril au Luxembourg et pour lequel Antoine encourt une peine de 5 ans de prison et une très forte amende.